



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Le plan vicenno-septennal

L'initiative «Pour les glaciers» voulait faire cesser la mise en circulation de carburants fossiles en Suisse d'ici à 2050. Les émissions de CO₂ résiduelles devaient être compensées par des «puits de gaz à effets de serre». Une loi d'application devait préciser «la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050».

La Commission de l'environnement du Conseil national jugea l'initiative trop lente et inefficace¹. Elle proposa en avril 2022 l'élaboration d'un contre-projet sous la forme d'une nouvelle loi fédérale-cadre. Après quelques mois de débat naquit la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCl). Son but est de ramener à zéro les émissions de gaz à effet de serre en Suisse en 2050. Les moyens développés sont similaires à ceux de l'initiative: réduire puis compenser. Le tout dans le cadre d'une planification serrée et à moyen terme sous l'égide de la Confédération.

Responsabilité individuelle

Après la débâcle de Credit Suisse, de nombreux politiciens ont plaidé pour que ses *managers* aient à en répondre personnellement.

Il sera cependant difficile de qualifier juridiquement les fautes de tel directeur ou les manquements du conseil d'administration à tel ou tel moment. Faudra-t-il faire remonter l'origine d'une culture d'entreprise toxique à Brady Dougan, à Lukas Mühlemann? En fait, dans un géant bancaire tentaculaire gérant des activités multiples sur l'ensemble du globe et brassant les produits financiers les plus sophistiqués, personne n'est ou ne se sent responsable de l'avenir de l'entreprise. Aucun actionnaire ne détient plus de 10% des actions, seulement deux (la Saudi National Bank et Qatar Holding) plus de 5% et seulement depuis quelques mois. Le conseil d'administration comme la direction (*executive board*) sont composés de cadres qui savent qu'ils ne feront qu'un passage, de quelques années au mieux, dans ce groupe avant de rejoindre d'autres défis professionnels.

Depuis de nombreuses années, Credit Suisse n'avait pas de patron. Un patron, c'est un chef qui se préoccupe du bien de l'entreprise, qui porte, qui incarne, son projet, ses valeurs. Face aux intérêts des actionnaires, des travailleurs, des clients, des fournisseurs, des bailleurs de fonds, le patron est celui qui opère

Nous voterons le 18 juin 2023 sur ce grand plan vicenno-septennal de décarbonation de la Suisse pour 2050. En même temps d'ailleurs que sur l'initiative cantonale «Pour la protection du climat», sur laquelle *La Nation* reviendra.

Le plan est transversal

Il s'agit d'une loi-cadre. Elle irradie l'ensemble des activités de l'Etat, dont elle fournit une liste d'exemples: «... notamment dans les domaines du CO₂, de l'environnement, de l'énergie, de l'aménagement du territoire, des finances, de l'agriculture, de l'économie forestière et de l'industrie du bois, des transports routiers et aériens et de l'imposition des huiles minérales» (art. 12).

D'ordinaire, l'ordre juridique est pris dans la pyramide de la hiérarchie des normes. La Constitution prime la loi fédérale. La loi fédérale prime l'ordonnance. Entre des normes de mêmes rangs, la norme la plus récente prime la plus ancienne, la plus précise prime la plus générale.

la synthèse de ces attentes, reconnaît ce qu'elles ont d'indispensable, de légitime, et finalement décide selon ce qu'il estime le meilleur pour assurer l'avenir de l'entreprise dont il a la charge.

Un patron n'est pas forcément l'actionnaire unique ou majoritaire de sa société, ni issu d'une lignée fondatrice. On pourrait citer Pierre Arnold pour la Migros ou Jean-Claude Biver pour Hublot.

Le patron inscrit son action, ses réflexions et ses décisions dans la durée, avec le souci de transmettre une entreprise solide à ses successeurs. Le tissu de nos PME est riche de ces chefs qui incarnent leur entreprise et s'en sentent responsables, alors que Credit Suisse est l'exemple caricatural des sociétés mondialisées où les dirigeants semblent principalement préoccupés d'atteindre les objectifs déterminants pour leur bonus.

La durabilité, très à la mode en matière écologique, gagnerait à le devenir aussi en matière économique. Et d'ailleurs aussi en matière politique: nos édiles, élus pour quelques années et fort préoccupés de flatter leur électeur, prennent parfois des décisions démagogiques, dont on aimerait qu'ils se sentent personnellement responsables lorsqu'il s'agira d'en assumer les conséquences.

Olivier Klunge

La loi-cadre vient perturber cette manière de structurer le droit en se posant comme un point de repère. La loi-cadre veut donner le ton. Elle impose au législateur de respecter à long terme les objectifs qu'elle fixe. Elle oblige le juge à se référer au programme qu'elle pose, même lorsqu'il ne l'applique pas directement. Une loi-cadre, ce n'est pas encore la Constitution, mais ce n'est déjà plus une simple loi fédérale. Alors que la pyramide des normes est d'ordinaire faite de couches plates, la loi-cadre ressemble à une boule tentaculaire.

Le plan se veut implacable

Du projet de LCl se dégage l'impression que rien ne peut arrêter la décarbonation de la Suisse pour 2050. Le législateur fixe des dates, des objectifs à atteindre pour ces dates, des pourcentages d'atteinte à des dates intermédiaires. Il les répartit par secteurs de l'économie. Dans le bâtiment par exemple, les objectifs de réduction doivent être atteints à 82% pour 2040, et 100% pour 2050 (art. 4). Pourquoi pas 81 ou 83%? Et pourquoi pas le 12 février 2037 à 19h31?

Alors que les désastres écologiques actuels découlent de l'obsession technolibérale de dompter la nature, le législateur se berce de l'illusion de la maîtrise et du chiffrage. La LCl concentre un mélange de jargon scientifique et de dates symboliques, notamment repris de l'accord de Paris sur le climat. C'est désormais en blouse blanche que le politique donne ses coups de menton.

Mais le plan devient autoritaire lorsqu'il ordonne que «toutes les entreprises doivent avoir ramené leurs émissions à zéro net d'ici à 2050 au plus tard». Ce type d'injonction, couplé à la notion de loi-cadre, est annonciateur de mille directives et d'innombrables contrôles. Elles ronronnent déjà dans les tiroirs des Offices fédéraux.

Les entrepreneurs les plus imaginatifs sauront faire des obsessions climatiques un argument commercial. Mais

leur tolérance pour les lenteurs administratives et les fonctionnaires sourcilleux ne reposera que sur leur responsabilité de nourrir leurs employés malgré toutes les brimades.

Le plan est irresponsable

Les valeurs à atteindre sont explicitement «indicatives», donc non contraignantes. Gonflant les compétences de l'administration, ce flou contribuera à entretenir la grossissante filière des technocrates de l'environnement. La référence aux «connaissances scientifiques les plus récentes» (art. 11) autorisera le recalcul des seuils et le réexamen des mesures déployées. En cas d'erreur d'appréciation, de rétrogradages ou d'accélération du rythme, ce sont bien les entreprises et les contribuables qui supporteront les normes plus invasives et les fonds-climats supplémentaires. On ne tiendra personne pour responsable, parce qu'on ne saura pas qui a décidé quoi.

Le plan est centralisateur

Au nom de l'exemplarité de l'Etat et de son rôle de modèle, la loi fédérale impose que «Les cantons visent au minimum l'objectif zéro émission net à partir de 2040 pour leurs administrations centrales» (art. 10 al. 4).

On n'avait plus vu depuis longtemps une injonction aussi directe et paternaliste à l'attention des cantons. Les voici vus comme des obstacles potentiels aux objectifs de décarbonation. Nous soutenons pourtant qu'une politique écologique rejetant les cadres traditionnels d'exercice du pouvoir est vouée à l'échec. La Confédération oublie que sans les cantons elle n'existe pas. Cela nous suffit pour refuser le projet.

Nous voterons NON.

Félicien Monnier

¹ Rapport de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national, du 25 avril 2022 (FF 2022 1536).

Un cas rare de gouffre centralisateur?

La LCl est une loi-cadre, d'une nature politiquement hybride, à cheval entre loi et constitution. Cela pose évidemment déjà un problème de fédéralisme, puisque dans un cas les cantons doivent être consultés, et pas dans l'autre.

Mais lorsque cette loi-cadre est élaborée comme contre-projet indirect à une initiative constitutionnelle, les institutions se trouvent encore plus tordues. Ces colonnes ont souvent dénoncé combien l'institu-

tion du retrait conditionnel des initiatives consistait en une forme cachée d'initiative législative fédérale, permettant de contourner le vote des cantons. A ce titre, la LCl réalise un cas assez exceptionnel dans l'histoire institutionnelle suisse de loi-cadre valant contre-projet indirect. La démocratie directe vit de simplicité. Avec la LCl, elle emprunte des sentiers trop sinueux, néfastes pour la confiance du citoyen.

FÉM

Violence

1. Genève, août 2018 : à la sortie d'une boîte de nuit, une femme, traitée de «grosse» par un homme, l'insulte en retour. L'homme réplique par des coups au ventre et à la tête. L'individu est rejoint par trois autres hommes. Quatre femmes assistent à la scène et interviennent pour défendre celle qui est battue. L'une d'elle est jetée au sol et rouée de coups. Elle subira une opération au cerveau en urgence. Les quatre hommes, Chablaisiens français, âgés de 22 à 24 ans, écoperont de 8 à 4 ans de prison.

2. Sorens, mars 2020 : deux Macédoniens, un quadragénaire et son fils de 23 ans, ont versé 34 000 francs à un agriculteur fribourgeois pour acheter trois tracteurs d'occasion. Or les trois tracteurs n'appartiennent pas à l'agriculteur qui a déjà dilapidé les 34 000 francs. Les Macédoniens viennent chercher les véhicules. L'agriculteur qui pressent que les choses tourneront mal a préparé un fusil de chasse avec lequel il abat les deux hommes. Il tente de les achever à coups de crosse. Le plus jeune meurt noyé dans la fosse à purin où l'agriculteur jette les corps. Le fribourgeois est condamné à perpétuité.

3. Gare de Morges, septembre 2020 : un Suisse d'origine turque, Omer, assassine à coups de poignard un Portugais attablé avec sa compagne dans un kebab, au nom d'Allah et de l'Etat islamique. Auparavant, il a voulu faire sauter une station-service à Pully. Il a été emprisonné. A sa libération, il devait se présenter régulièrement au poste de police, ce qu'il a omis de faire à plusieurs reprises.

4. Porrentruy, collège Stockmar, février 2023 : un maître dit à un élève de 15 ans, assoupi : *Si tu veux dormir, retourne à la maison!* L'enseignant regrette ses propos car l'ado est sous sa responsabilité durant les heures de cours. Le ton monte. Le maître verrouille la porte à clef pour empêcher l'élève de sortir. Celui-ci assène un coup de poing à son professeur sexagénaire qui perd l'équilibre. Il le roue de coups de pied et l'insulte sous le regard de ses camarades. Naguère, l'élève, qui a un casier judiciaire, avait été placé dans l'Unité hospitalière psychiatrique pour adolescents de l'Hôpital de Moutier.

5. Gare de Morges, août 2021 : un homme en provenance de Zurich, fils d'un Suisse blanc et d'une Sud-Africaine noire, prénomme Roger, mais appelé Nzoy par ses amis, erre sur les voies. Deux patrouilles de police arrivent sur les lieux. Nzoy tient un couteau et marche en direction d'un policier. Celui-ci prend peur et somme Nzoy de lâcher son arme. L'individu accélère et l'agent tire trois coups. Nzoy reste quatre minutes étendu sans recevoir de soins et meurt. L'affaire n'est pas encore jugée. L'agent invoque la légitime défense. On apprendra plus tard par ses amis que Nzoy souffrait d'un profond désarroi et de fatigue psychique.

6. Dans l'Etat américain du Tennessee, janvier 2023 : un Afro-américain de 29 ans, Tyre Nichols, ayant commis une infraction au code de la route, est tabassé par cinq officiers du *Memphis Police Department*. Il décède

trois jours plus tard. Une nouvelle affaire George Floyd? Joe Biden est indigné. George Floyd avait été asphyxié par l'agent Derek Chauvin inculpé avec trois autres collègues de non-respect des droits constitutionnels de Floyd, notamment de celui de *ne pas être victime d'un usage déraisonnable de la force par un policier*. Un nouveau crime raciste? Il se trouve que les cinq agents ayant tué Nichols sont eux-mêmes afro-américains.

Pourquoi cette liste de méfaits? Nous voulons comprendre la violence. Au cours d'une vie paisible, nous n'avons infligé de violence à personne et n'en avons point subi. Nous ne nous souvenons que de corrections (*trivastes* en vaudois) administrées par des instituteurs à des enfants incapables de se mettre en rangs après la récréation. A défaut d'expériences vécues, nous avons recouru aux journaux.

La violence s'en prend au corps d'autrui. Les violences verbales comptent moins. La violence est faiblesse. Des êtres faibles peuvent être violents, les êtres forts savent se contenir. La force, vertu adossée à la justice, s'oppose à la violence, de même que la parole et le dialogue. Le violent s'attaque à plus faible que lui : une bande de sauvages ivres ou drogués s'acharnent sur un individu ; un homme sur une femme ou un enfant ; un adolescent grand et vigoureux sur un vieillard ; un homme armé sur des personnes désarmées ; un bourreau sur un pauvre diable enchaîné. La violence ne connaît pas de limites, la force oui. L'usage de la force est proportionné, se déployant en vue d'une fin juste. Notre force, qu'il faut cultiver et entretenir, nous la rétablissons

en nous reposant. Elle peut dégénérer en violence à cause de la peur, de l'épuisement, du besoin de vengeance. Les *forces de l'ordre*, militaires ou policières, indisciplinées, mal formées ou mal commandées, défaites, se livrent parfois à des représailles cruelles. La limite entre force et violence n'est pas toujours nette.

Les sociétés occidentales sont, en gros, pacifiées, ayant quelque peu enrayé le cycle des *vendettas*, au point que, obsédés d'*inclusivité*, nous surveillons mal les violents (cas 3 et 4), les tenant pour des malades psychiques. Nous ne connaissons la violence extrême que grâce aux écrans, aux vidéos de djihadistes ou de narcotrafiants mexicains. La guerre en Ukraine nous navre, mais nous connaissons mal l'histoire. Allemands, Russes, Polonais, Baltes, Ukrainiens, Serbes et Croates n'ont jamais entretenu des relations d'une grande douceur. Au XX^e siècle, la sauvagerie la plus abjecte a régné dans maintes contrées d'Europe orientale.

Dans les cas choisis, des noms étrangers apparaissent. Par la mondialisation et les migrations, des mœurs rudes dont nous avons perdu le souvenir font leur retour. S'imposeront-elles ou les nouveaux venus s'adouciront-ils? Les accusations de racisme anti-Noirs prospèrent sous le ciel helvétique, dans l'esprit de *Black Lives Matter*. Pensons à l'affaire Nzoy (cas 5), à celle de Mike Ben Peter, Nigérian décédé en mars 2018 à Lausanne d'un arrêt cardiaque après une *interpellation musclée*. Six policiers seront jugés en juin. Ou encore au Congolais abattu à Bex en 2016 par un policier vaudois que le Tribunal cantonal acquitta parce qu'il avait agi en état de légitime défense.

Jacques Perrin

Message sur l'armée 2023

L'année dernière, l'éclatement de la guerre en Ukraine faisait prendre conscience du manque chronique d'investissements dans notre armée. Il fut alors décidé par le Parlement de charger le Conseil fédéral d'augmenter le plafond de dépenses pour l'armée à 1% du PIB d'ici 2030. Bien que le budget de l'armée ait été fixé à 21,1 milliards de francs pour la période de 2021 à 2024, le message sur l'armée de cette année reflète déjà cette volonté d'augmenter les sommes qui lui sont destinées. Ainsi, le Conseil fédéral demande d'augmenter de 600 millions de francs le budget de la période actuelle.

Grâce à cela, trois investissements jusqu'alors laissés de côté par manque de moyens pourront être faits. Premièrement, les troupes du génie devraient recevoir 24 nouveaux véhicules blindés supplémentaires de type Piranha IV, complétant ainsi la commande passée à la suite du programme d'armement 2021. Les compagnies du génie de l'armée suisse pourront ainsi être complètement pourvues.

Ces véhicules sont spécialement équipés pour le déminage et le dégagement d'obstacles. Cette nouvelle tranche sera en outre complétée par 24 drones pouvant être lancés depuis le véhicule et contrôlés par les équipages. Cela semble directement prendre en

compte les retours d'expériences de la guerre en Ukraine, où les petits drones équipés de caméra avec transmission de l'image en temps réel se révèlent très efficaces pour repérer et combattre l'adversaire, et cela à moindre coût.

Deuxièmement, des munitions supplémentaires sont demandées pour les mortiers 12cm montés sur Piranha IV. Le stock actuel était notoirement insuffisant. Enfin, l'augmentation du budget de l'armée devrait permettre l'achat d'un type de missiles sol-air supplémentaire destiné au système de défense contre avion «Patriot» dont l'achat a été décidé en 2022. Ces derniers sont spécialement adaptés à la destruction de missiles adverses de courte portée, contrairement à la munition originellement commandée par la Suisse pour ses nouveaux «Patriot».

Nous sommes heureux de constater que la décision d'augmenter le budget de l'armée porte rapidement ses premiers fruits. Il faut maintenant aller de l'avant en accélérant le renouvellement de nos systèmes d'artillerie. En outre, rappelons que seulement un tiers de nos compagnies d'infanterie peuvent être complètement équipées de véhicules blindés de transport de troupe. Il y a de quoi faire!

Jean-François Pasche

Davel à Lausanne

Dans *24 heures* du 3 avril dernier, M. Gilbert Coutaz, directeur honoraire des Archives cantonales vaudoises, relève que «l'année Davel» ne mentionne pas Lausanne dans son programme.

C'est peut-être vrai des autorités lausannoises, mais on nous permettra de faire une lecture différente de ce riche programme, et de mettre en évidence trois manifestations qui auront lieu dans la capitale vaudoise dans la semaine de la rentrée scolaire, c'est-à-dire entre le 24 et le 30 avril prochains.

Lundi 24 avril, trois cents ans jour pour jour après le Major, vous pourrez marcher du Château cantonal jusqu'à la stèle de Vidy. Organisée chaque année par la section vaudoise de la société d'étudiants de Zofingue, l'édition 2023 est ouverte à tous. Rendez-vous à 07h00 à la place du Château, sous la statue de Davel.

Les historiens Béatrice Lovis et Guillaume Poisson organisent des *Balades Davel* au cœur de Lausanne, lundi 24 avril à 18h, jeudi 27 avril à 18h, et dimanche 30 avril à 16h. Gratuites et sans inscription, ces visites destinées au grand public dureront une heure et demie. Le rendez-vous est à la place de la

Palud, vers la fontaine, et sous l'horloge qui évoque notamment la vie du Major.

Enfin, vendredi 28 et samedi 29 avril, dans l'aula du Palais de Rumine à la Riponne, se tiendra un colloque scientifique de haut vol. Le premier jour évoquera le Major Davel et son temps (de 9h à 17h), alors que le second jour sera consacré aux périodes d'après Davel, en particulier les XIX^e et XX^e siècles (de 9h30 à 16h30). Vingt spécialistes traiteront une foule de sujets, pour vous permettre de mieux connaître et de mieux comprendre notre héros vaudois. L'entrée au colloque est libre, et on peut n'y participer qu'en partie¹.

A. Rochat

¹ On peut consulter le programme détaillé du colloque sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/davel).

« La langue française s'affaïsse et je pense que cela signifie aussi un avachissement de la nation française. »

Alain Finkielkraut, in : *Le Figaro*, 16.12.22

Prêche pour ma paroisse

Le territoire de ma paroisse est jalonné par quatre églises. Celle de Maraçon, érigée sur la frontière fribourgeoise à l'altitude préalpine de 900 mètres, est une chapelle blanche et lumineuse. Sur le mur sud de la nef, elle expose un grand Décalogue gravé sur marbre. Offert par le généreux David Chollet, qui vécut de 1753 à 1841, il formule avec truculence le septième commandement: «Tu ne paillarderas point». Il y a quelques jours, lors de la fête des Rameaux, la grande église de Palézieux, bondée, accueillait les jeunes et leurs familles pour le culte de fin de catéchisme. L'église de Châtillens, quant à elle, résiste depuis six siècles à la bise qui décoiffe les fidèles à la sortie du culte. Médiévale et contemplative, elle abrite la veillée de Noël et le culte du Vendredi Saint. Quant à l'église d'Oron, l'une des rares églises ovales du Canton, elle s'apprête à fêter Pâques sous son riche plafond bleu nuit parsemé d'étoiles d'or.

L'assemblée paroissiale de printemps, le 12 mars, nous a fait nous retourner sur l'année écoulée. Il s'est passé mille choses, dans cette paroisse, à commencer par tout ce qui constitue la vie ordinaire de l'Eglise, les cultes dominicaux, répartis entre les quatre temples, le culte du souvenir, celui de l'ouverture du catéchisme, celui de l'installation d'une pasteure et d'un diacre, avec un texte sur l'Avent rédigé et lu par Monsieur le préfet, le culte

de l'Abbaye et les cultes des familles. Il y a eu les communions, les baptêmes, les cultes de mariage et les services funèbres. Il faudrait encore énumérer tous les actes individuels, visites des malades, soutien aux familles en deuil, transports des personnes handicapées, etc.

On a beaucoup fait pour incorporer les nouvelles générations dans l'Eglise, le tapis et les jouets dans un coin de l'église pour les tout-petits, l'éveil à la foi pour les plus grands, le culte de l'enfance, puis le catéchisme.

Le ministre, actuellement une jeune diacre, assure la suite de cet enseignement catéchétique par la prédication hebdomadaire, en alternance avec d'autres ministres. Elle anime la vie spirituelle de la paroisse. Le Conseil paroissial lui fournit une aide expérimentée. Ce groupe de six personnes forme, peut-être plus que le ministre, qui ne reste en place que dix ou douze ans, la colonne vertébrale de la paroisse. Il assure un double enracinement, dans le territoire et dans la durée.

Trois groupes de prière, quatre groupes de maison et un groupe «éco-église» se sont réunis régulièrement. L'un de ces groupes est devenu un chœur.

Sur un plan plus administratif, il y a les réunions régulières du Conseil pa-

roissial, l'entretien des temples et des cures, la gestion de l'immeuble que possède la paroisse et dont le loyer lui permet de finir l'année dans les chiffres noirs.

Parce que la paroisse est une entité vivante, toutes ces activités sont intégrées les unes aux autres, répondant ainsi au souci *holistique* du Conseil synodal. Elles sont aussi en connexion avec l'extérieur, je pense aux cultes avec la paroisse voisine et aux cultes régionaux, ainsi qu'à la représentation au Synode des paroisses et de la région. Et le souci œcuménique n'est jamais absent, ni celui de la mission. Outre la «semaine de prières pour l'unité des chrétiens», il y a des activités communes, notamment caritatives, avec l'assemblée évangélique et l'Eglise catholique: la campagne de Carême, Noël pour tous, la vente des roses, la fête paroissiale avec la participation d'un prêtre, des relations avec Madagascar et La Havane.

Je ne prétends pas décrire un système parfait, loin de là. Je décris simplement une réalité constatable, une communauté paroissiale qui existe concrètement et fonctionne tant bien que mal, comme beaucoup d'autres. Et je sais aussi que certaines paroisses, urbaines et rurales, vont mal, ou très mal, pour toutes sortes de raisons.

Les autorités de l'Eglise s'exaspèrent trop souvent de leur impuissance à mieux établir le contact avec nos contemporains. Elles ne le devraient pas. Nous ne sommes pas les maîtres du jeu. Nous baignons aujourd'hui dans une pensée qui substitue la psychologie et l'histoire à la théologie, le sentimental au surnaturel, et le développement personnel à la pratique religieuse. Cette pensée séduit même des chrétiens.

C'est dire que, dans ce milieu doublement contraire, il faut des efforts énormes et constants pour obtenir des résultats fragiles et peu durables. L'erreur serait de ne juger ces efforts que sur leurs résultats. Ils sont en eux-mêmes une réponse inspirée, un témoignage.

Ce témoignage est l'apport permanent de la paroisse, lieu propre de la vie de foi du fidèle ordinaire, moyen privilégié pour l'exécution décentralisée des décisions de l'Eglise cantonale, base inspirante des fédérations régionales.

Nous attendons de l'Eglise évangélique réformée vaudoise, qui mène actuellement une réflexion de fond sur sa gouvernance, qu'elle s'applique à renforcer l'autonomie des paroisses, à satisfaire leurs besoins criants en forces ministérielles, à faciliter les activités innombrables qu'elles sont seules à pouvoir mener et que nous venons d'évoquer, trop brièvement.

Olivier Delacrétaz

Les quatre dernières communes

Vous participez activement à une récolte de signatures pour une initiative populaire cantonale. Depuis quatre mois, vous voyez affluer des listes de toutes les communes du Canton... Toutes? Non! Une poignée d'entre elles résiste encore et toujours – aux fusions, mais aussi à vos sollicitations. Sur votre tableau Excel, leur nom reste suivi du chiffre zéro. La veille du délai fixé pour les opérations de récolte, il en subsiste quatre qui ne vous ont fourni aucun paraphe.

C'est la fin de l'après-midi. Vous allez rentrer chez vous et vous méditez sur cet échec. Oh, bien sûr, vous avez récolté assez de signatures pour faire aboutir l'initiative; mais le comité se serait fait un point d'honneur d'en recueillir dans *toutes les communes*. En roulant sur l'autoroute, vous vous dites: «Ma soirée est libre, allez, j'essaie et on verra bien.»

Vous avez en tête le nom de ces quatre communes. Vous avez regardé sur la carte de Google: les deux premières sont côte à côte. Vous montez

sur Cossonay, dans une circulation qui se traîne, puis vous filez vers La Chaux, Cuarnens, vous bifurquez et par une petite route vous arrivez à Mauraz.

Vous avez l'impression d'être au fond d'un trou. Vous êtes en bas du village, mais vous ignorez qu'il y a des maisons plus haut. Après avoir trouvé un coin pour vous garer, vous déambulez à pied en direction d'une ferme où brille une guirlande d'ampoules. Trois hommes en salopettes rouges et vertes discutent gaiement devant la porte. Vous leur expliquez brièvement – le contenu de l'initiative et l'envie de voir leur commune représentée. «Donnez-nous ça, on va vous signer! Vous savez que vous êtes dans la plus petite commune du Canton?» Madame vient voir ce qui se passe. Vous repartez avec quatre signatures¹.

Vous avez commencé par le lieu le plus improbable et vous avez réussi; vous êtes donc motivé pour continuer. Vous revenez sur Chavannes-le-Veyron. En allant et venant dans le village, vous tombez sur un agriculteur qui descend de son tracteur. Pas très loquace mais efficace: une signature. L'homme vous indique une maison moderne plus loin: «Essayez aussi là-bas.» Vous sonnez, une dame sympathique vous ouvre, ses deux chiens vous sautent dessus. Sans trop d'égratignures, une deuxième signature.

Le jour tombe gentiment, mais vous avez déjà «coché» deux des quatre communes et vous n'allez pas abandonner si près du but. Le GPS vous indique une quarantaine de minutes jusqu'à Novalles, en passant par l'au-

toroute et en montant depuis Champagne. (Après coup, en regardant tranquillement la carte, vous regretterez de n'avoir pas pris les petites routes pour arriver par Baulmes et Vuiteboeuf.) Vous y êtes enfin. Il est 19h15 et il fait nuit. Vous vous arrêtez devant une fontaine, le village est désert et silencieux à part un homme en pull de pompier qui longe la rue et vous demande si vous cherchez la grande salle. Vous lui expliquez. Il signe de bonne grâce sur le bord de la fontaine, à la lumière jaune d'un réverbère, puis vous invite à le suivre chez ses parents dans la maison d'à côté. Monsieur et madame vous accueillent gentiment et signent sur la table à manger cette feuille d'initiative qu'ils reconnaissent tout de suite: ils l'ont déjà reçue mais l'ont laissée de côté sans voir qu'il y avait un délai. Le chef de famille s'exclame: «Je vous signe celle-là, mais vous, vous me promettez de signer celle pour baisser la redevance radio-TV, hein! Parce qu'alors, c't'équipe...»

Cette fois il n'en reste qu'une! Le GPS vous assure que vous arriverez à Chêne-Pâquier à 20h30; ce ne sera pas trop tard pour déranger encore une ou deux personnes. La fatigue vous gagne un peu et après Yverdon, puis Donneloye, les petites routes ont l'air de s'enfoncer dans le néant de la nuit. Mais au bout de ce néant, le village est bien là, que vous reconnaissez à son temple ovale. Après avoir longé lentement la route principale en scrutant chaque maison, vous quittez votre voiture et redescendez à pied. Devant une belle demeure avec une terrasse, un couple sort pour promener le chien. Ma-

dame hésite à signer, monsieur aussi: «Voyez-vous, je suis plutôt un homme de gauche.» C'est dit aimablement, vous n'insistez pas et poursuivez votre descente. Certaines maisons sont plongées dans l'obscurité, mais il y en a une où la lumière brille et où on aperçoit quelques joyeux jeunes gens. Vous sonnez, le maître des lieux vous ouvre, signe avec enthousiasme en s'appuyant contre la porte d'entrée, hèle les autres pour qu'ils viennent signer aussi... mais ses invités habitent une autre commune. Pour avoir une deuxième signature, vous faites encore quelques pas jusqu'à une autre porte où une petite dame austère et décidée signera sans hésiter, sur le capot de sa voiture, dans une demi-obscurité.

Misson accomplie. En rentrant par les routes désertes du Gros-de-Vaud, vous réalisez à quel point il est nécessaire et précieux de quitter parfois les axes principaux et les grandes localités pour aller découvrir le Canton et rencontrer ses habitants.

P.-G. Bieri

¹ La carte munie de ces quatre signatures, que vous enverrez dès le lendemain à la commune pour validation officielle, vous reviendra quelques jours plus tard... avec cinq signatures dûment validées!

«Cela dit, je reste persuadé que rien n'est plus vrai qu'un stéréotype.

Sylvain Tesson
dans *Le Matin-Dimanche*
du 4 décembre 2022

LA NATION

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition

Ligue vaudoise

Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Intelligence artificielle

Dans *L'Eruption du Karamako*, un album des aventures de Jo, Zette et Jocko, signé Hergé, un savant fou tente de transférer l'âme de Jo dans le corps d'un robot de son invention. Le cinglé exulte: «J'aurai créé un être vivant! ... J'aurai insufflé la vie à une machine docile! ... Un cœur de caoutchouc va battre dans une poitrine d'acier! Ah! toute puissance de la société moderne!» Ce robot humanoïde de 1952 paraît aujourd'hui un peu naïf à côté des promesses de l'intelligence artificielle; mais le but est le même: accroître la maîtrise de l'homme sur le monde. Les développements actuels de l'intelligence artificielle suscitent une fièvre inquiète, parce qu'on a obscurément le sentiment qu'on dépasse une ligne rouge par l'extension démesurée de notre pouvoir. On connaît le sort de Prométhée, de Sisyphe, d'Icare, et d'autres qui se sont aventurés sur les terres sacrées des dieux jaloux.

Il y a quelque temps, on me fit essayer un robot informatique baptisé du doux nom de ChatGPT. Il est capable de produire à la demande des textes sur n'importe quel sujet. Je pro-

posai à la machine d'exercer ses talents sur «la désintégration de la mémoire dans *La Recherche du temps perdu*». En moins de cent vingt secondes, apparut une dissertation correctement rédigée, au contenu honorable, digne d'un élève moyen à l'approche du baccalauréat. Je récidivai avec le même sujet et, ô surprise!, le robot livra une autre rédaction, à peine moins satisfaisante. Bonne chance aux enseignants! L'ébahissement cessa avec des auteurs moins célèbres: Bonald, Georges Neveux. Le logiciel pataugea dans les banalités, les contresens, les répétitions, cherchant vainement à remplir le calibre exigé. La création d'un sonnet en alexandrins sur un thème simple fut un échec lamentable, y compris dans la technique de versification.

ChatGPT est-il intelligent? Oui si l'on s'en tient à la définition étymologique de l'intelligence qui est la capacité de relier logiquement entre eux des objets qui peuvent être éloignés. ChatGPT est-il plus performant que le cerveau humain? Oui, mais sur un seul point: la rapidité. Pour le reste, il s'est révélé un compilateur plus ou

moins adroit de milliards de données disponibles sur internet: notre félin GPT a pu donner l'illusion d'un génie HPI. Cependant on doit se souvenir que les informations qu'il a récoltées et assemblées avec tant de célérité et de soin lui ont été fournies par des humanoïdes de chair et d'os. Il n'a rien créé d'original et s'est contenté d'être très performant dans un travail subalterne.

Une créature ne peut, par nature, être supérieure à son créateur: le train va plus vite que le marcheur, mais son invention, sa fabrication, son fonctionnement restent subordonnés à l'humain. Sous ce rapport, ChatGPT n'est pas plus intelligent qu'une tondeuse à gazon. Il fait ce qu'on lui demande de faire selon ses capacités. Pour des raisons ontologiques, un logiciel, quelque puissant qu'il soit, ne dépassera jamais l'informaticien qui l'a conçu. De même que nous pouvons imiter par divers artifices une aile de libellule, la créer à l'identique est hors de notre portée, parce que nous ne sommes pas les créateurs de la libellule. Nous ne pouvons donner une âme à un animal. Nous avons

tout inventé pour aller sur la lune, mais sommes incapables de fabriquer un insecte; pas même une patte de mouche. Cela devrait nous enseigner l'humilité et nous rassurer quant à notre puissance réelle.

C'est pourquoi l'athlétique MinnetGPT ne surpassera jamais Virgile, Dante ou Shakespeare. Il ne les atteindra même pas: dans ses meilleurs moments, il soumettra à notre tiède admiration des imitations, des pastiches, des «à la manière de». Le pauvre est dépourvu d'inspiration, il est programmé pour brasser promptement des données et les restituer dans un ordre imposé. J'attends le jour, sans doute prochain, qui nous révélera un nouveau concerto de Mozart écrit par un robot, interprété par un pianiste inexistant, accompagné par un orchestre fantôme: le tout numérique, de la composition à l'exécution. Dans un premier temps, on se laissera impressionner par la performance, puis on se lassera, parce qu'il manquera l'essentiel: l'âme.

Jean-Blaise Rochat

Pas d'ostracisme envers les Russes!

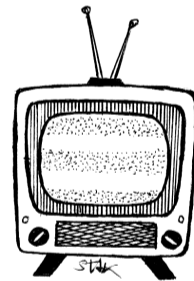
Le Comité international olympique (CIO), qui avait recommandé au début de 2022 d'exclure les Russes des compétitions sportives, a modifié sa position. Il juge aujourd'hui qu'il faut les admettre, sous certaines conditions. Ces sportifs ne devraient concourir qu'à titre individuel, et non sous le pavillon de leur pays, et ne doivent pas soutenir activement la guerre, ni être sous contrat avec l'armée russe ou biélorusse, ou avec une agence de sécurité nationale. Cette attitude nuancée recueille l'assentiment de diverses personnalités suisses du sport; mais du côté ukrainien, on entend de vives critiques, voire des cris d'indignation. Le drame d'une guerre d'agression sanglante et, probablement, d'exactions envers des civils, exacerbe les passions de manière bien compréhensible. Mais le CIO doit garder la tête froide.

A l'appui de l'exclusion des Russes, on fait valoir que le Kremlin tirerait gloriole d'un succès des athlètes du pays; cela ne nous paraît pas important de la part d'un régime coutumier du bourrage de crâne. On craint aussi que la présence de concurrents russes puisse choquer les sportifs ukrainiens; on ne doit pas prendre ce souci à la légère et prévoir certaines précautions; mais après tout, l'antique trêve olympique favorisait la rencontre de champions venus de cités ennemies; les athlètes ukrainiens peuvent s'en inspirer. Le CIO, s'il devait s'impliquer dans tous les conflits du monde, n'en finirait pas de bannir des stades ceux-ci, puis ceux-là. Et, que l'on sache, il n'a pas exclu les Américains lorsque les USA violaient le droit international.

La question de fond est celle-ci: un peuple est-il responsable des errements de ceux qui le gouvernent? Un peuple n'est pas une personne. Certes, on peut lui attribuer certaines caractéristiques: l'Italien est charmeur, l'Espagnol fier, le Français cocardier, le Zurichois se croit supérieur, le Valaisan est brutal, le Vaudois molachu. Ce n'est pas tout faux, mais ce sont autant de simplifications, voire de caricatures. On rencontre des Italiens disgracieux, des Zurichois modestes, de douces Valaisannes et même des Vaudois énergiques. Dans un peuple, la multitude est multiple; tous ne suivent pas le chef; certains héros résistent ouvertement au risque de leur liberté ou de leur vie. Dans la population, beaucoup se taisent sans approuver. La nation entière, certes, paie pour les erreurs de ses dirigeants, par la défaite militaire parfois, par l'isolement diplomatique, par les sacrifices qu'impose le conflit, par les sanctions internationales, par une perte de réputation. Mais cette punition collective ne saurait viser chaque individu. Prétendre que chacun doit assumer l'opprobre par solidarité nationale, c'est céder à une forme de totalitarisme qui noie la personne dans l'indifférenciation de la masse.

A cela s'ajoute, en politique réaliste, que la mise au ban de l'humanité d'un peuple tout entier, source de durables rancoeurs, ne facilitera pas la normalisation des relations internationales le moment venu. Car les armes se tairont un jour et à l'heure de la non-belligérance, au mieux de la paix rétablie, viendra le temps de souhaitables retrouvailles. Il faut savoir s'y préparer;

une rupture radicale aujourd'hui rendra le chemin difficile demain. Mieux vaut garder le contact avec les athlètes de Russie, sur les terrains et dans les salles de sport, comme il convient d'accueillir encore les musiciens de ce pays dans nos salles de concert, s'ils ne s'affichent pas comme des suppôts du Kremlin.



La décision du CIO en matière sportive présente quelque analogie avec la politique suisse de neutralité, qui nous maintient à distance du conflit et évite de couper les ponts. Dans les deux cas, certains y voient de la couardise. Au contraire, face à la déferlante d'hostilité envers le pays de Vladimir Poutine que déverse une quasi-unanimité médiatique, il faut du courage pour tenir bon dans cette attitude de prudence et de raison. Face aux critiques, on en souhaite beaucoup au CIO... et au Conseil fédéral.

Jean-François Cavin

C'est le bouquet!

Au commencement était la télévision, hertzienne et en noir et blanc. On achetait le téléviseur, on payait la redevance radio-TV, et on pouvait regarder les trois ou quatre chaînes à disposition.

Ensuite est venu le câble, qui nous apportait des programmes de toutes les couleurs, dans toutes les langues et sur tous les sujets. Après avoir

LE COIN DU RONCHON

acheté le téléviseur et payé la redevance, il restait encore à payer l'abonnement au câble. On pouvait alors regarder des dizaines et des dizaines de chaînes, dont on ne sélectionnait que les trois ou quatre qui nous intéressaient.

Maintenant, on veut nous obliger à passer à la télé numérique, avec des boxes et des bouquets de chaînes, des centaines de chaînes, toujours en noir et blanc (les gentils d'un côté, les méchants de l'autre). Après avoir acheté le téléviseur, payé la redevance, signé

l'initiative pour que cette dernière soit limitée à un montant largement suffisant, et payé l'abonnement au câble ou au réseau internet, il faut encore acheter la box et payer l'abonnement aux bouquets des mille et une chaînes dont on ne sélectionne que les trois ou quatre qui nous intéressent – à supposer qu'elles n'aient pas été bloquées par des sanctions internationales.

Et si on n'a pas envie de passer à la télé numérique? «Ils» nous suppriment les chaînes que nous regardons, les unes après les autres. Chaque année, au moment où nous nous y attendons le moins, lorsque nous voulons profiter d'une soirée tranquille pour regarder un bon film (les deux peuvent exister), nous nous retrouvons face à un écran tout noir mentionnant que «pour mieux répondre à nos attentes» la chaîne en question n'est plus disponible que dans les bouquets numériques.

Au-delà de l'agacement légitime, il reste, au moment d'éteindre le téléviseur, ce délicieux sentiment d'être un dinosaure réfractaire aux changements qu'on veut nous imposer.

« Les peuples se sont précipités avec enthousiasme dans la guerre [la Première Guerre] parce qu'ils ont été incapables d'imaginer ce qu'elle serait et, même lorsqu'elle a été là, ils ne sont pas parvenus à imaginer réellement ce qu'elle était.

Karl Kraus, cité par Jacques Bouveresse, in *Schmock ou le triomphe du journalisme*